



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 217-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.335

Déposée le : 14.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)
Martin (Ligerz, Les Verts)
Cosignataires : 7

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Transformer l'Entreprise Forêts domaniales en un financement spécial ou en une autre forme d'organisation similaire

Le Conseil-exécutif est chargé de transformer l'Entreprise Forêts domaniales en un financement spécial ou en une autre forme d'organisation similaire.

Développement :

La forêt remplit plusieurs missions :

- Elle offre un habitat aux animaux, aux insectes, aux arbres et à toutes sortes de plantes.
- Elle constitue une zone de détente pour les promeneuses et promeneurs, les cyclistes, les joggeuses et joggeurs, etc.
- Et elle sert bien sûr aussi de réserve de bois pour la construction ou la production d'énergie.
- Le bois est une des rares matières premières renouvelables dont dispose le canton de Berne.
- Le bois absorbe le CO₂.

Chaque année, 80 000 m³ de bois sont abattus dans les forêts domaniales du canton de Berne et vendus. La vente de cette quantité de bois permet en temps normal à l'Entreprise Forêts domaniales de s'autofinancer. Si cette dernière était gérée comme un financement spécial, elle pourrait même constituer des provisions et effectuer des investissements. En cas de tempêtes, comme Burglind ou Lothar, les dégâts qui en résultent pourraient être couverts par ces provisions.

Mais la forêt ne doit pas non plus être réduite à sa fonction de réserve de bois. La forêt représente aussi un écosystème unique dont il faut prendre soin. Les recettes générées par la vente

de bois doivent être utilisées pour soutenir et améliorer l'écosystème sylvestre, pour promouvoir la biodiversité et pour préserver la zone de détente qu'offre la forêt.

Destinataire

– Grand Conseil